



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SAINT-DENIS-EN-VAL**

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le budget primitif 2025 a été voté par le Conseil d'Administration le 31 mars 2025. L'ensemble de ces mouvements constituent les crédits ouverts sur lesquels portent l'exécution des dépenses et des recettes de l'exercice.

Le compte financier unique est un document de synthèse qui clôture le cycle annuel budgétaire et présente l'exécution comptable de l'année écoulée, tant en dépenses qu'en recettes. C'est un document budgétaire comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il permet de vérifier la réalisation des objectifs définis lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives.

Ce rapport aborde successivement les résultats dégagés en 2025, puis le détail des différents chapitres de la section de fonctionnement ainsi que ceux de la section d'investissement.

PARTIE 1 : RESULTATS 2025

I. RESULTATS D'EXECUTION

Libellés	Réalizations		Restes à réaliser	Total
	Fonctionnement	Investissement	Investissement	
Recettes	166 638,81 €	2 539,23 €	0,00 €	169 178,04 €
Dépenses	172 451,75 €	408,86 €	0,00 €	172 860,61 €
Déficit reporté				0,00 €
Excédent reporté	24 167,06 €	17 892,65 €		42 059,71 €
Déficit clôture				
Excédent clôture	18 354,12 €	20 023,02 €		
<i>Résultat reporté sur 2026</i>	18 354,12 €			
<i>Affecté au 1068 sur 2026</i>	0,00 €			
RESULTAT GLOBAL	38 377,14 €		0,00 €	38 377,14 €

Le résultat 2025 est excédentaire de 38 377,14 € compte tenu des résultats par section, soit :

- Un excédent de 18 354,12 € de la section de fonctionnement
- Un excédent de 20 023,02 € de la section d'investissement

La section d'investissement ne laisse pas apparaître de besoin de financement. Les excédents de clôture seront donc reportés aux recettes des comptes 002 et 001 des sections respectives.

II. TAUX DE REALISATION

Pour 2025, les taux de réalisation de la section de fonctionnement se maintiennent à un bon niveau, 96,08 % en dépenses et 106,31 % en recettes.

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement s'élève à 2,00 % en dépenses et 99,97 % en recettes.

	DEPENSES			RECETTES		
	Prévision	Réalisation	% de réalisation	Prévision	Réalisation	% de réalisation
Fonctionnement	179 488,00 €	172 451,75 €	96,08%	179 488,00 €	190 805,87 €	106,31%
Investissement	20 437,65 €	408,86 €	2,00%	20 437,65 €	20 431,88 €	99,97%

III. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Les soldes intermédiaires de gestion de l'exercice 2025 s'élèvent à 20 724,43 €.

	2024	2025
Produits de fonctionnement courant	184 750,80 €	190 462,87 €
Charges de fonctionnement courant	160 105,87 €	169 738,44 €
EXCEDENT BRUT DE FONCTIONNEMENT	24 644,93 €	20 724,43 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €
Charges financières	0,00 €	0,00 €
Produits exceptionnels	1 030,00 €	0,00 €
Charges exceptionnelles	0,00 €	0,00 €
EPARGNE DE GESTION	25 674,93 €	20 724,43 €
Intérêts de la dette	0,00 €	0,00 €
EPARGNE BRUTE	25 674,93 €	20 724,43 €
Capital de la dette	0,00 €	0,00 €
EPARGNE NETTE	25 674,93 €	20 724,43 €

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement (hors intérêts de la dette).

L'épargne brute correspond à la différence entre l'épargne de gestion et les intérêts de la dette. Cet excédent de liquidités permet de faire face au remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.

L'épargne nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de la dette.

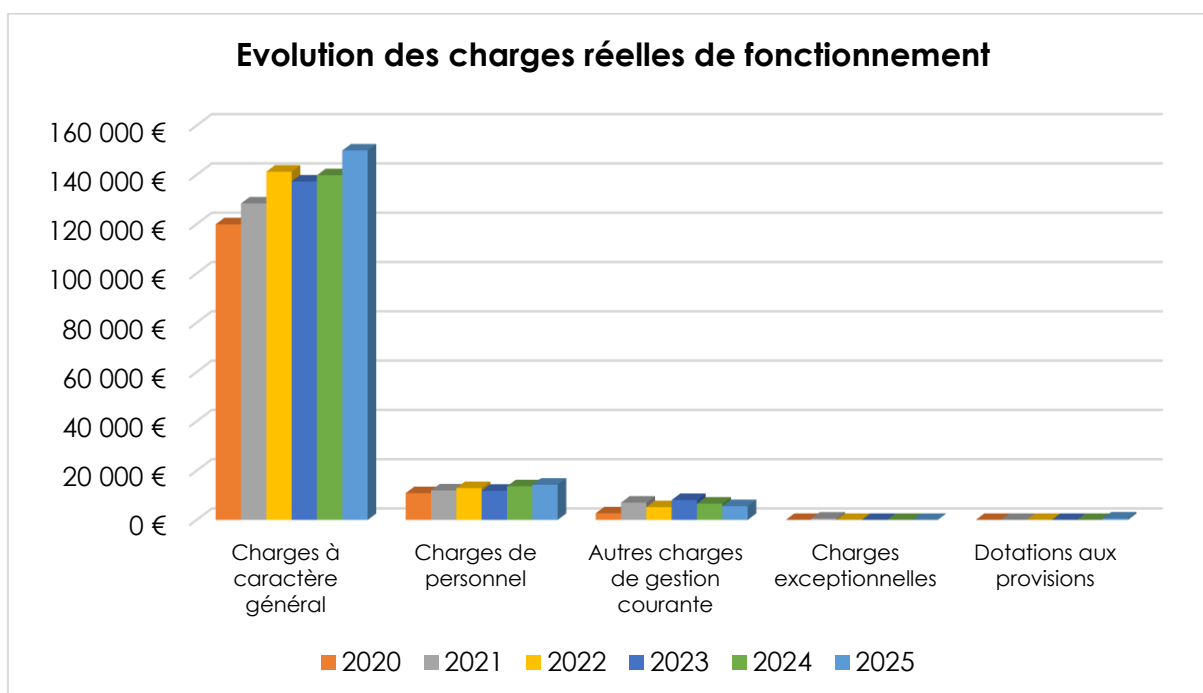
PARTIE 2 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement présente un résultat de clôture positif de 18 354,12 €.

I. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 160 105,87 € en réalisation, pour une prévision de 179 520 €, soit un taux de réalisation de 87,57 %. Elles se répartissent de la manière suivante :

CHAPITRES	BP + DM 2025	CFU 2025	% d'exécution
011 - Charges à caractère général	152 335,00 €	149 882,38 €	98,39%
012 - Charges de personnel	14 500,00 €	14 274,01 €	98,44%
65 - Autres charges de gestion courante	9 738,00 €	5 582,05 €	57,32%
67 - Charges exceptionnelles	200,00 €	0,00 €	0,00%
68 - Dotations aux provisions	570,00 €	569,23 €	99,86%
Dépenses réelles de fonctionnement	177 343,00 €	170 307,67 €	96,03%
042 - Opérations d'ordre de transferts	2 145,00 €	2 144,08 €	99,96%
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	179 488,00 €	172 451,75 €	96,08%



1.1. CHAPITRE 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

Les charges à caractère général s'élèvent à 149 882,38 € et représentent 88,01 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre regroupe toutes les dépenses annuelles et récurrentes nécessaires au fonctionnement des services telles que le contrat de prestation pour la livraison des repas à domicile ou encore l'organisation du repas des anciens.

Il comprend en particulier les dépenses suivantes :

Poste de dépense	2024	2025	Evol. 2025/2026
Achat d'études, prestations de services (604)	89 958,70 €	98 075,16	+9,02%
Carburants (60622)	1 607,01 €	1 855,34 €	+15,45%
Alimentation (60623)	4 881,78 €	4 850,47 €	-0,64%
Locations mobilières (6135)	8 942,78 €	10 160,59 €	+13,62%
Fêtes et cérémonies (6232)	25 386,18 €	29 029,29 €	+14,35%

La hausse de 7,18 % du chapitre 011 constatée par rapport à 2024 est essentiellement liée à :

- L'achat d'études et de prestations de services qui ont connu une augmentation de 9,02 % par rapport à l'exercice précédent. Cet article correspond à l'achat des repas pour la livraison à domicile. Cette prestation représente 57,59 % des dépenses de ce chapitre. La hausse est liée au résultat de la consultation effectuée en 2025 et changement de titulaire depuis le 5 mai 2025 avec un prix unitaire de repas facturé passant de 6,98 € à 7,32 €.
- Les fêtes et cérémonies ont augmenté de 14,35 % par rapport à 2024. Elles correspondent aux colis de fin d'année offert aux seniors, ainsi qu'à l'organisation du repas des anciens du 23 mars 2025, et la représentation du cabaret Voulez-vous dans le cadre de la semaine bleue le 9 octobre 2025.
- Les frais de carburant et la location du véhicule pour le portage de repas à domicile : +13,90 %.

Les autres lignes sont relativement stables ou en diminution liées principalement aux animations à destination des seniors (octobre rose, crêpe party, diffusion de film, atelier/conférences, etc.) s'élèvent à 3 393,95 € en 2025. A noter que nombre des animations proposées aux seniors sont également organisées en collaboration avec la CARSAT ou le Département qui subventionnent directement les prestataires.

1.2. CHAPITRE 012 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'élèvent à 14 274,01 € et représentent 8,38 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre correspond à la rémunération pour la mise à disposition d'agent de la Commune au CCAS.

1.3. CHAPITRE 65 – AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Les autres charges de gestion courante s'élèvent à 5 582,05 € et représentent 3,28% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre a diminué de 15,40 % par rapport à 2024. Il se compose :

- Des subventions de fonctionnement versées aux associations pour 2 950 €. Les associations subventionnées par le CCAS sont : la Banque alimentaire (1 500 €), la Ligue Nationale contre le Cancer (500 €), SOS Amitiés (150 €), France Alzheimer Loiret (500 €), Trisomie 21 (100 €) ainsi que l'Aide aux victimes du Loiret (200 €).
- Des secours d'urgence à hauteur de 555 €, soit une baisse de 62,30 % par rapport à 2024. Ils correspondent à la prise en charge des factures d'eau, électricité ou de loyer. Cette ligne est variable d'une année sur l'autre, en fonction des demandes présentées auprès du CCAS. Le nombre de demande a diminué par rapport à 2024.
- Des aides à hauteur de 335,83 €. Cela correspond à la prise en charge des frais liés essentiellement à la scolarité tels que la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et le centre de loisirs. Ce poste a été divisé par 6 par rapport à 2024.
- La prise en charge des droits d'entrée au service de téléassistance « Présence Verte » pour 135 €.
- Les droits SACEM pour 700,63 €.
- Des créances admises en non-valeur à hauteur de 151,13 €.

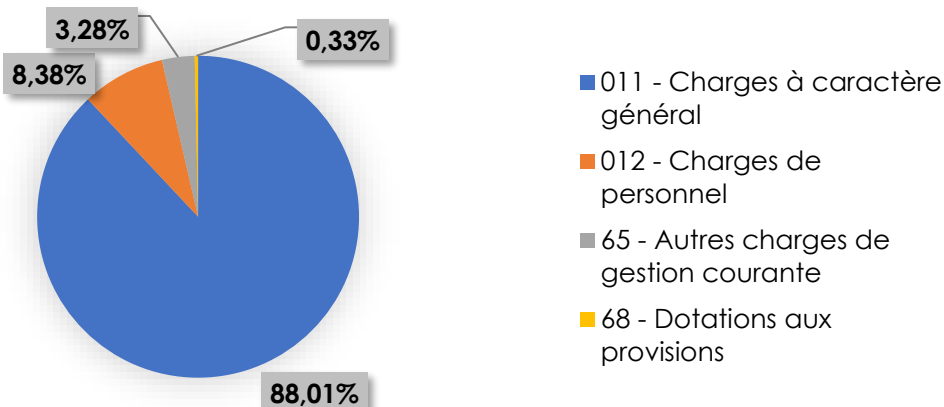
1.4. CHAPITRE 68 – DOTATIONS AUX DEPRECIATIONS DE CREANCES

Ce chapitre s'élève à 569,23 € et correspond aux provisions effectuées dans le cadre de créances de plus de 2 ans non recouvrées par le comptable public.

1.5. CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS

Ce chapitre regroupe l'ensemble des opérations d'ordre qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette au chapitre 040 en investissement. Il comprend les dotations aux amortissements pour 2 144,08 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2025

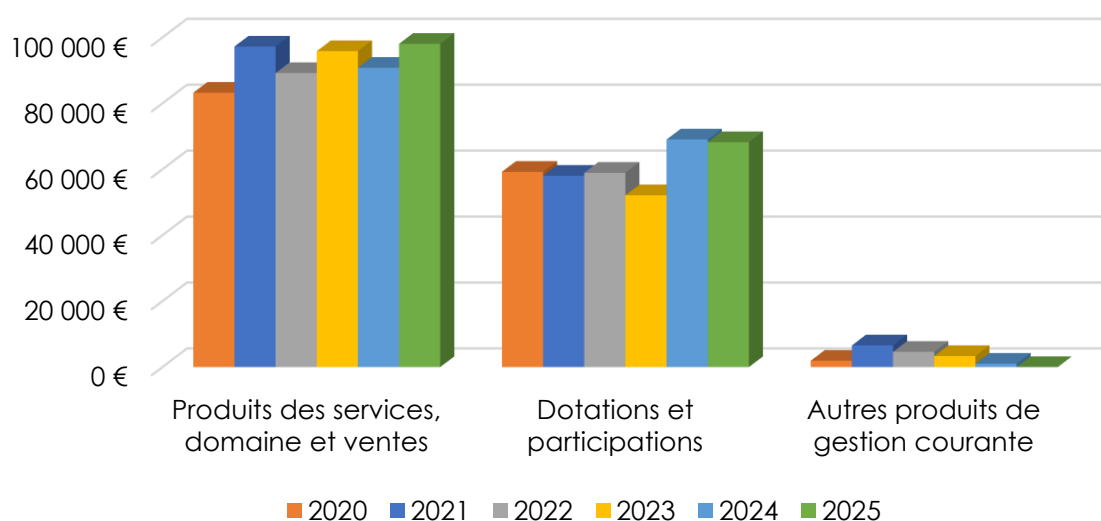


II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 160 883,35 €, soit un taux de réalisation de 101,81 %, hors excédent antérieur reporté et opérations d'ordre de transfert entre sections.

CHAPITRES	BP + DM 2025	CFU 2025	% d'exécution
70 - Produits de services	86 477,94 €	98 064,44 €	113,40%
74 - Dotations et participations	68 500,00 €	68 231,37 €	99,61%
Recettes réelles de fonctionnement	154 977,94	166 295,81 €	101,81%
002 - Résultat reporté de fonctionnement	24 167,06 €	24 167,06 €	100,00%
042 - Opérations d'ordre de transfert	343,00 €	343,00 €	100,00%
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	179 488,00 €	190 805,87 €	106,31%

Evolution des recettes réelles de fonctionnement



2.1. CHAPITRE 70 – PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

Ce chapitre correspond à la participation des bénéficiaires du service de portage de repas à domicile. Il s'élève à 98 064,44 €, soit 58,97 % des recettes réelles de fonctionnement.

Ce poste connaît une hausse de 7,99 % par rapport à 2024. Ces variations sont liées à l'augmentation du tarif appliqué, en corrélation avec le prix facturé par le prestataire, ainsi que la variation des demandes pour ce service.

2.2. CHAPITRE 74 – DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS

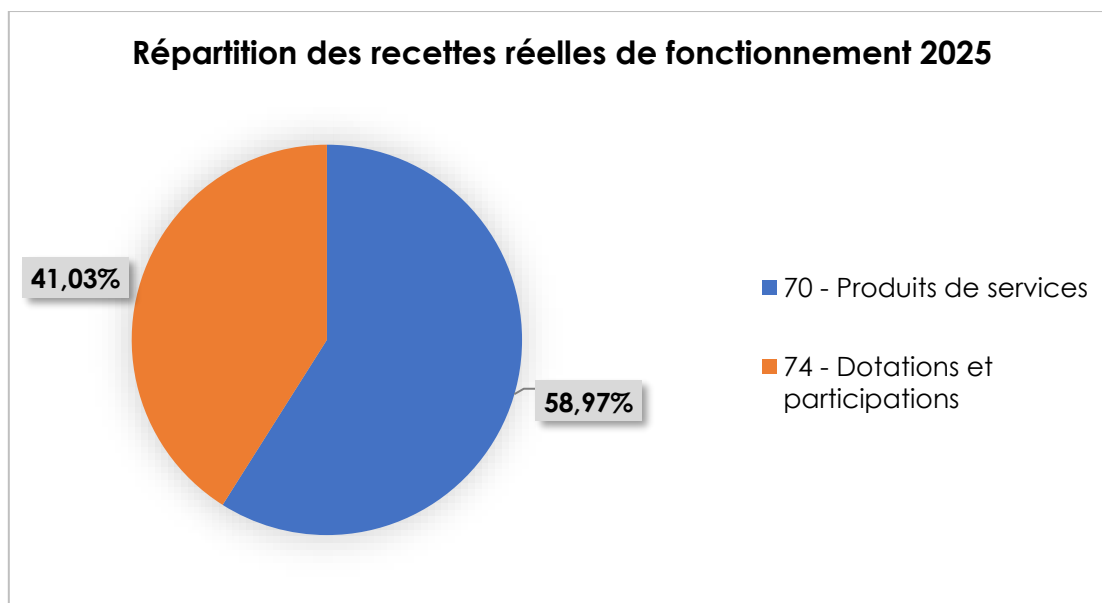
Ce chapitre s'élève à 68 231,37 € soit 41,03 % des recettes réelles de fonctionnement. Il est en baisse de 1,18 % par rapport à 2024 notamment lié à la fin de la participation du Conseil départemental dans le cadre de la convention d'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.

Les recettes pour l'exercice 2025 correspondent ainsi à :

- La subvention de fonctionnement versée par la Commune : 67 000 €.
- La subvention versée au Centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC) Orléans Val de Loire : 1 231,37 €.

2.3. CHAPITRE 042 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Le chapitre 042 – Opération d'ordre de transfert entre section correspond à l'amortissement des subventions reçues suite à l'achat de tablettes numériques pour les seniors en 2021.



PARTIE 3 :

SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement présente un résultat de clôture positif de 20 023,02 €, après intégration des restes à réaliser. Les dépenses d'équipement 2025 sont, comme l'exercice précédent financées par l'autofinancement dégagé.

I. DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 65,86 € pour l'exercice 2025.

CHAPITRES	BP + DM 2025	CFU 2025	% d'exécution
20 - Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	0,00 €	0,00%
21 - Immobilisations corporelles	13 594,65 €	65,86 €	0,48%
27 - Autres immobilisations financières	5 000,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses réelles d'investissement	20 094,65 €	65,86 €	23,21%
040 - Opération d'ordre de transfert	343,00 €	343,00 €	100,00%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 437,65 €	408,86 €	2,00%

1.1. CHAPITRE 21 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Ce chapitre s'élève à 65,86 € et correspond à l'acquisition d'une lampe de bureau.

1.2. CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Le chapitre 040 – Opération d'ordre de transfert entre section correspond à l'amortissement des subventions reçues suite à l'achat de tablettes numériques pour les seniors en 2021.

II. RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement se montent à 20 431,88 €, soit un taux de réalisation de 99,97 %.

CHAPITRES	BP + DM 2025	CFU 2025	% d'exécution
10 - Dotations et fonds divers	400,00 €	395,15 €	98,79%
Dépenses réelles d'investissement	400,00 €	395,15 €	0,00%
001 - Résultat reporté d'investissement	17 892,65 €	17 892,65 €	100,00%
040 - Opération d'ordre de transfert	2 145,00 €	2 144,08 €	99,96%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	20 437,65 €	20 431,88 €	99,97%

2.1. CHAPITRE 10 – DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES

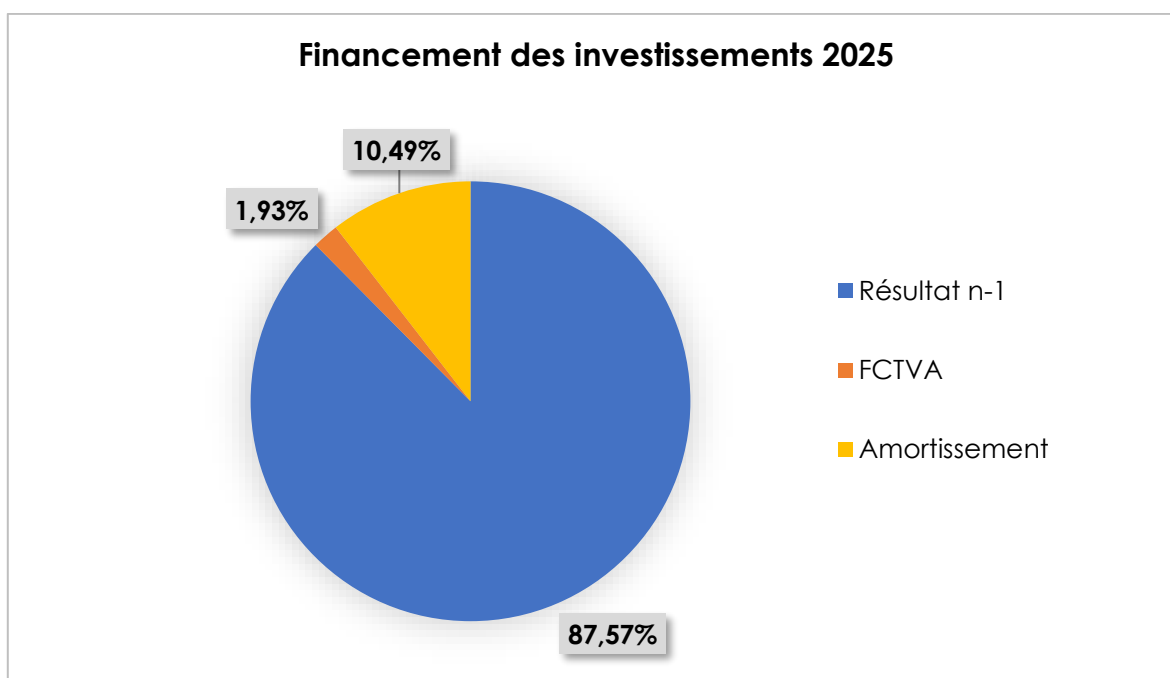
Ce chapitre correspond au fonds de compensation sur la TVA perçu lié aux dépenses d'investissement éligibles n-2.

2.2. RESULTAT N-1

Ce chapitre s'élève à 17 892,65 € correspondant au résultat reporté n-1.

2.3. CHAPITRE 040 – OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION

Ce chapitre correspond à l'amortissement des immobilisations pour 2 144,08 €.



PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Libellé	CFU 2025
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	98 064,44 €
74	Dotations, subventions et participations	68 231,37 €
75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	24 167,06 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343,00 €
TOTAL		190 805,87 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	CFU 2025
011	Charges à caractère général	149 882,38 €
012	Charges de personnel	14 274,01 €
65	Autres charges de gestion courante	5 582,05 €
68	Dotations aux provisions	569,23 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 144,08 €
TOTAL		172 451,75 €

Résultat fonctionnement		18 354,12 €
--------------------------------	--	--------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CFU 2025
10	Dotations et fonds divers	395,15 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	17 892,65 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 144,08 €
TOTAL		20 431,88 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chapitre	Libellé	CFU 2025
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	65,86 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	343,00 €
TOTAL		408,86 €

Résultat investissement		20 023,02 €
--------------------------------	--	--------------------